

Dernière mise à jour : 17 septembre 2020

FONCTIONNEMENT DU SECTEUR CSMO-AR EN TEMPS DE PANDÉMIE PROCÉDURE POUR LES PARTICIPANTS

Pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, le MIFO met en place des mesures et des procédures afin de veiller à la santé et sécurité de tous.

Toute personne inscrite aux cours et aux activités du MIFO, s'engage à respecter les consignes décrites dans le présent document.

AVANT VOTRE ARRIVÉE

Si vous, ou une personne avec qui vous êtes en contact étroit présentez l'un des symptômes de la COVID-19, **vous ne pouvez pas vous rendre au MIFO**. Vous devez suivre toutes les étapes de la *Procédure – professeuse ou participant malade ou qui présente des symptômes*.

Consultez [COVID-19 – Document de référence sur les symptômes](#) du ministère de la Santé de l'Ontario afin de connaître les symptômes détaillés.

ARRIVÉE ET DÉPART

ATTENTION

Nous vous encourageons à utiliser les toilettes du MIFO le moins possible et nous vous demandons de porter votre masque ainsi que de vous laver ou désinfecter les mains régulièrement. Ces mesures sont nécessaires pour diminuer les risques de contamination de la COVID-19 même si le MIFO procède à des nettoyages rigoureux au courant de la journée.

A. Station d'accueil

- Présentez-vous au MIFO au maximum 10 minutes avant le début de votre cours ou activité, l'accès au MIFO pourrait vous être refusé si vous arrivez trop à l'avance.
- Lors de votre arrivée, mettez votre masque et présentez-vous à la station d'accueil située à l'entrée principale du MIFO. Vous pourriez être tenue de faire la file à l'extérieur en attendant votre tour, et ce, tout en respect la distanciation physique de deux mètres avec toute personne ne faisant pas partie de votre cercle social (bulle de 10 personnes).
- Lorsque vient votre tour, indiquez à quels cours ou activité vous participez. On vous demandera de vous désinfecter les mains, on procédera au dépistage puis, on vous dirigera vers la salle où se déroulera votre cours ou votre activité.
- Une personne-ressource vous accueillera à l'entrée du cours ou de l'activité pour noter votre présence et votre heure d'arrivée. Ceci permettra de retracer rapidement toute personne ayant été en contact avec un cas suspecté ou confirmé de la COVID-19, le cas échéant.

Dernière mise à jour : 17 septembre 2020

B. Départ :

- Il est recommandé que chaque participant se désinfecte les mains à son départ.

Le participant doit quitter le MIFO tout de suite après son cours ou son activité. Il n'est plus possible d'attendre sur les chaises ou de discuter dans le foyer puisque notre équipe devra procéder au nettoyage et accueillir les prochains participants.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

- Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics fermés à Ottawa. Cela signifie que vous devez porter un masque en tout temps au MIFO ou dans tout autre édifice où le MIFO tient ses activités, incluant durant votre cours ou votre activité. Certaines exceptions sont prévues au règlement. Consultez le site de [Santé publique Ottawa](#) pour plus de détails.
- Comme les directives de Santé publique Ottawa le stipulent, pour les cours et activités comportant des efforts physiques (conditionnement physique, tabata, yoga, Zumba, danse en ligne, pickleball, badminton et tennis de table), il vous sera possible de retirer votre masque au moment de faire l'activité physique, soit une fois en place dans votre zone attitrée et lorsque le professeur ou le bénévole responsable vous permet de le retirer.
- Une fois l'activité physique terminée, vous devez remettre votre masque pour circuler dans le MIFO. Le port du masque est également obligatoire dans le cas où la distanciation physique de deux mètres ne peut être respectée entre le professeur et le participant, et ce, même lors d'un cours où il est exceptionnellement permis de retirer son masque pour la tenue de l'activité physique.

DISTANCIATION PHYSIQUE

- Chaque fois que cela est possible, la distanciation physique de 2 mètres sera maintenue pour les participants entre eux ainsi qu'avec le professeur.
- Nos salles seront préparées pour que la distanciation physique soit respectée entre les participants pendant les cours et les activités.
- Le participant devra s'engager à respecter la distanciation physique ainsi que l'emplacement des tables et chaises dans nos salles de cours et activités.
- Le participant sera tenu de porter le masque en tout temps, sauf pour les cours où il est permis de l'enlever.

DÉSINFECTION DES LIEUX

- Un nettoyage en profondeur des espaces communs sera fait 2 fois par jour par les agents d'entretien du MIFO.
- Une transition de 30 minutes entre chaque cours ou activité est prévue pour permettre le nettoyage et la désinfection des salles.
- Les surfaces fréquemment touchées et celles utilisées par les participants ou les professeurs seront désinfectées entre chaque cours ou activité (poignée de porte, chaise, table, équipements et matériels communs).
- Nous encourageons les participants à apporter leur équipement et leur matériel personnel nécessaires au cours ou à l'activité afin de minimiser le partage du matériel commun. (Ex. poids libres, tapis de yoga, raquettes, crayons, matériel artistique, etc.)

Dernière mise à jour : 17 septembre 2020

- Lorsque le partage d'équipement ou de matériel est nécessaire, tous les participants doivent se désinfecter les mains avant et après l'utilisation.

ACTIVITÉ DE LIBRE PARTICIPATION

- Afin de limiter le nombre maximal de personnes admises dans le centre culturel du MIFO et pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, nous avons dû modifier temporairement le fonctionnement de nos activités de libre participation présentées en personne.
- Ainsi, il est maintenant obligatoire de s'inscrire et de payer à l'avance pour toutes les séances d'activités de libre participation. L'inscription pour les activités libre participation débute toujours 1 semaine avant la date de la séance.
- Les cartes prépayées peuvent toujours être utilisées pour payer les frais d'une activité. Lors de votre inscription, mentionnez ce mode de paiement à l'employé pour une inscription en personne et par téléphone, ou sélectionnez le mode de paiement manuel pour une inscription en ligne. Votre carte sera ensuite poinçonnée à votre arrivée à l'activité. Toute personne qui ne sera pas inscrite au préalable se verra refuser l'accès à l'activité.

BADMINTON ET PICKLEBALL

- En raison de la COVID-19, nous avons aussi dû modifier temporairement le fonctionnement de l'activité de badminton et de pickleball.
- Ainsi, nous fonctionnerons par réservation des terrains au coût de 12\$ l'heure jusqu'à nouvel ordre pour la pratique libre de ces sports. Les réservations de terrain pourront être faites du lundi au vendredi de 8h à 16h la semaine précédant la séance. Exemple; vous pourrez réserver vos terrains du 21 au 25 septembre pour les séances de badminton et de pickleball de la semaine du 28 septembre.
- Il est obligatoire de réserver son terrain, pour vous et jusqu'à trois autres participants, par téléphone ou en personne à la réception du MIFO et de payer à l'avance pour toute réservation d'un terrain.
- Les cartes prépayées peuvent toujours être utilisées pour payer les frais d'une réservation de terrain. Une réservation de terrain équivaut à quatre poinçonnages sur la carte prépayée (peuvent être réparties sur plusieurs cartes). Lors de votre inscription, mentionnez ce mode de paiement à notre équipe. Votre carte sera ensuite poinçonnée à votre arrivée à l'activité.
- Toute personne qui n'aura pas réservé son terrain se verra refuser l'accès à l'activité.

COLLATIONS ET BREUVAGE

Pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19 et pour suivre les recommandations des instances publiques, notre service de collations (biscuits) et de breuvage (café, thé et jus) offert gratuitement durant certains cours et certaines activités est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Nous invitons les participants à apporter leur breuvage et collation personnels.

TOILETTES

Nous vous encourageons à utiliser les toilettes du MIFO le moins possible. Ces mesures sont nécessaires pour diminuer les risques de contamination de la COVID-19 même si le MIFO procède à des nettoyages rigoureux au courant de la journée. Toutefois, celles-ci demeurent ouvertes durant les heures d'ouverture. Si vous utilisez les toilettes, veuillez noter que :

Dernière mise à jour : 17 septembre 2020

- Le port du masque est obligatoire.
- Des flèches directionnelles et des marques au sol sont utilisées pour faciliter les déplacements et le respect de la distanciation physique de deux mètres.
- Certains lavabos sont condamnés et le nombre de personnes est limité.

VESTIAIRES

- Afin d'éviter la propagation des microbes, le vestiaire sera fermé et les participants sont aussi invités à limiter les effets personnels qu'ils apportent avec eux à l'essentiel. Nous vous invitons de garder vos effets personnels avec vous et de les mettre sur votre chaise ou au sol tout près de votre place assignée.

NON-RESPECT DES CONSIGNES

En cas de non-respect des consignes de santé et sécurité du MIFO ou de dérogation aux politiques et procédures en matière de santé et sécurité, selon la gravité et la fréquence des problèmes rencontrés et en tenant compte des circonstances, le MIFO pourra suivre les étapes ci-dessous.

Selon la gravité du manquement et l'ensemble des circonstances, certaines étapes peuvent être omises. Dans un tel cas, un avertissement écrit peut-être émis ou des mesures entreprises sans préavis.

- 1. Première étape : Rappel des consignes**
- 2. Deuxième étape : Refus d'accès à l'édifice**
- 3. Troisième étape : Avertir les autorités**

BUREAU ADMINISTRATIF DU MIFO

- Il est **fortement recommandé** :
 - De communiquer avec le MIFO par courriel (info@mifo.ca) ou par téléphone (613-830-6436, poste 0).
 - De faire son inscription en ligne ou par téléphone.
- Pour les transactions qui doivent absolument se faire en personne, la réception du MIFO sera ouverte aux heures normales, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

AUTRES RESSOURCES

Veillez consulter également les documents suivants :

- [Procédure Professeur ou participant malade](#)
- [COVID-19 – Document de référence sur les symptômes](#) du ministère de la Santé de l'Ontario afin de connaître les symptômes détaillés de la COVID-19.